

Lettre ouverte

à l'attention
de Monsieur le président du CHSCT,
de Madame le médecin de prévention
de Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT

Le 20 Juin 2016

Les agents soussignés souhaitent alerter le CHSCT sur les conditions de travail auxquelles ils se trouvent désormais exposés depuis leur installation dans les bureaux du 1^{er} étage du bâtiment Barbet de Jouy. Ces bureaux donnent en effet sur la rue de Varenne, lieu d'une circulation automobile intense, liée entre autres, à son caractère de desserte de zone 'ministérielle'. Cette circulation fait de la rue de Varenne une artère générant un bruit routier particulièrement élevé, compris entre 65 et 75 DbA, selon la cartographie établie par la mairie de Paris en 2015.

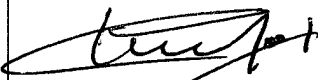





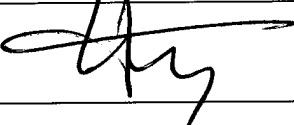




Ce bruit routier d'un niveau élevé, avec des pointes consécutives au passage de différents types de véhicules (dont les cortèges officiels, les livraisons,...) a un retentissement fort sur nos conditions de travail, en raison de la localisation de nos bureaux et de leur très faible isolation phonique, aussi bien vis à vis du bruit d'origine externe qu'interne. De plus, ce bruit rend impossible toute ouverture des fenêtres, que l'absence de la climatisation ne permet pas de compenser.

Cet environnement affecte l'activité d'agents dont les métiers reposent sur des exigences fortes tant sur le plan cognitif qu'en matière d'intensité de travail et de résultats attendus. La distorsion entre ces exigences et les conditions dans lesquelles nous nous trouvons génère stress, fatigue et insatisfactions professionnelles croissantes au fil des journées de travail.

De manière plus générale, les incidences du bruit en milieu professionnel, autres que les atteintes auditives, commencent à être documentées, comme le montre le dernier rapport du Conseil national du bruit (coût social des pollutions sonores).

C'est pourquoi nous sollicitons le CHSCT pour que notre situation soit examinée dès à présent lors de votre réunion. Plus précisément, nous souhaitons qu'au delà des protections individuelles qui ont été mises à disposition, le CHSCT se prononce en faveur d'une solution durable rétablissant des conditions de travail normales, compatibles avec les exigences professionnelles auxquelles nous sommes soumis. Cela passe selon nous par une isolation phonique adéquate des bureaux concernés, notamment ceux du 1^{er} étage. L'isolation phonique pourrait en outre contribuer à l'isolation thermique et éviter les déperditions de chaleur dues aux radiateurs situés juste en dessous des fenêtres. De ce point de vue, nous ne pouvons qu'approuver l'aménagement des 4^{ème} et 5^{ème} étages de l'aile nord du bâtiment Barbet de Jouy, qui préserve ses occupants des nuisances sonores.

En conclusion, nous vous serions très reconnaissants d'appuyer toute démarche visant à engager une étude sur les travaux qui s'imposent (double vitrage,...) et à fixer un calendrier de réalisation rapproché. Nous vous saurions gré également d'inscrire le suivi de ce point lors des prochaines réunions du CHSCT et d'assurer une information régulière auprès des agents.

NOM	PRENOM	BUREAU	SIGNATURE
CHAMPAGNOL	THIBAUT	J 111	
TRAUCHESSEL	ROSELYNE	J 114	
Moine	Monique	J 115	
BONESCHI	Stéphane	S 116	Boneschi
Fabrice Bouhaddi	Fabrice	116	
KANE	Félix	J 112	
DELORT	Amme	J 110	
THOMAS	GERARD	J 109	
LAVERGNE	Aurélien	J 107	
KUHN-LEBBAZ	Mélanie	J 107	M. Kuhn
CARDINET	Christine	J 106	
BIDAUD	Florent	J 102	
DEPAM	Claire	J 104	
SATGER	Olivier	J 112	